

Annexe : règlement intérieur

Pour travailler dans de bonnes conditions, des règles de vie en **collectivité** doivent être respectées. En cas de **transgression, des punitions et des sanctions** seront appliquées qui peuvent aller de la réprimande (rappel à l'ordre), au conseil de discipline.

Sont strictement interdits :

- ✧ Dès l'entrée de la cour : **Baladeur**, laser, téléphone portable, alcool, pétards, briquet, allumettes, armes de toute nature même factices, couteau, drogue, tabac,...
- ✧ Dès l'entrée dans le bâtiment : Chewing-gum, coiffes.

Obligation de toujours avoir :

- ✧ Son carnet de **liaison** et ses affaires de classe.

Travail scolaire et ponctualité	Respect des lieux	Respect des camarades	Respect des adultes	Fautes graves
<ul style="list-style-type: none"> - oubli du carnet de liaison ou de matériel - travail non fait : en cours ou à la maison - 3 retards dans le mois. 	<ul style="list-style-type: none"> - cracher dans la cour ou dans l'établissement - jeter papier ou détritrus à terre - coller du chewing gum sur les bancs et les tables - salir des locaux (graffiti, correcteur blanc). 	<ul style="list-style-type: none"> - vulgarité - déplacements bruyants, bousculades, bagarres - bavardage en classe - boules de neige - crachats sur élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> - attitudes provocatrices Répondre à... Répliquer à... - refus d'autorité - absences non excusées - retenues non réalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - vandalisme locaux bien d'autrui - vol - insultes au professeur - menaces racket agression

Cette annexe au règlement intérieur est à lire et à discuter en famille comme cela a déjà été fait par le professeur principal avec sa classe.

Signature de l'élève :

Signature des parents :